

Document d'information sur le budget des dépenses 2015-2016

Ministère de la Formation et des Collèges et
Universités

ISSN 2369-209X

This document is also available in English

Partie I : Plan publié 2015-2016

Ministère de la Formation et des Collèges et
Universités

ISSN 2369-209X

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2015-2016

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux.....	3
Mandat.....	3
Stratégies du ministère	3
Programmes et activités du ministère.....	4
Futurs résultats du ministère	11
Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats	14
Mesures de performance 2015-2016.....	15
Sommaire des réalisations de 2014-2015	16
Organigramme du ministère	19
Organismes réglementés.....	20

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES 23

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2015-2016 (M\$)	23
---	----

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	23
---	----

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2014-2015 25

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2014-2015	42
---	----

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux

L'Ontario disposera de la main-d'œuvre la plus qualifiée et de la population la plus instruite du monde afin de renforcer l'atout compétitif et la qualité de vie de la province.

Mandat

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités oriente et façonne le système d'éducation postsecondaire et le système d'emploi et de formation de la province. Il alloue aux universités et aux collèges financés par les deniers publics un financement au titre de leurs dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, établit les objectifs provinciaux quant à l'utilisation des fonds publics et élabore des cadres en vue d'atteindre ces objectifs.

Le ministère veille à ce que toutes les personnes qualifiées aient accès à une éducation postsecondaire de qualité au moyen de règlements relatifs aux frais de scolarité, de subventions de fonctionnement, de dépenses en immobilisations, d'un régime d'aide financière aux étudiants, et de mécanismes de financement et de responsabilisation ciblés.

Dans le domaine de l'emploi et de la formation, le ministère élabore des orientations stratégiques en matière d'éducation des adultes et de formation liée au marché du travail. Le ministère travaille de concert avec l'Ordre des métiers de l'Ontario pour fixer des normes relatives à la formation professionnelle, par exemple en ce qui a trait à l'accréditation et à l'apprentissage des gens de métier. Il gère et finance également les services et les programmes provinciaux de formation professionnelle et de préparation à l'emploi, notamment en matière d'alphabétisation et de formation de base des adultes, et entreprend des activités de recherche et de planification liées au marché du travail.

Stratégies du ministère

La prospérité économique et l'avantage concurrentiel de l'Ontario dépendent de plus en plus d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, diversifiée et adaptable. La province ne peut que réussir lorsque sa population est en mesure d'utiliser son talent et ses compétences pour réaliser son plein potentiel.

Le ministère bâtit un système d'éducation postsecondaire innovateur et axé sur l'étudiant, qui place la pensée critique, la résolution de problèmes, la collaboration et l'entrepreneuriat au cœur de l'apprentissage. Le système alliera l'enseignement théorique et appliqué et permettra des transitions faciles, que ce soit à partir de

l'école secondaire, entre les établissements d'enseignement postsecondaire, ou entre l'école et le travail.

Le ministère s'efforce de faire en sorte que tous les étudiants aient accès :

- à une éducation postsecondaire de haute qualité dans leur milieu et en ligne;
- à des modes d'enseignement et d'apprentissage interactifs et attrayants;
- aux titres de compétence les mieux reconnus sur le marché du travail.

Le ministère bâtit aussi un réseau d'emploi et de formation afin de s'assurer que les Ontariens reçoivent la formation professionnelle nécessaire pour s'investir dans leur communauté et se réaliser. L'objectif de ce réseau est d'introduire la formation professionnelle dans les classes, les milieux de travail et tous les services et mécanismes de soutien gouvernementaux. L'approche comprend un système d'apprentissage moderne qui fonctionne en étroite collaboration avec les établissements d'enseignement, répond aux besoins des industries émergentes et en croissance et amène les entreprises à jouer un rôle actif dans la formation professionnelle.

Dans le cadre du processus d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes (ERRP) 2015-2016, le ministère opère d'importantes transformations pour offrir de meilleurs services aux Ontariens, tout en gérant la croissance. Le processus d'ERRP examine chaque programme selon quatre perspectives : l'utilité, l'efficacité, l'efficience et la viabilité.

Programmes et activités du ministère

Éducation postsecondaire

En tant que gestionnaire du système d'éducation postsecondaire, le ministère assume un rôle de leader pour mettre l'innovation au cœur des transformations prévues. Cela garantira que les collèges et universités financés par les fonds publics continuent :

- d'être les moteurs de la créativité et de la connaissance dans notre collectivité;
- de produire des citoyens actifs et engagés qui ont les compétences nécessaires pour le marché du travail et y sont préparés à court et à long terme, et qui sont adaptables et engagés dans l'éducation permanente.

Pour y arriver, le ministère introduira une politique de différenciation pour encadrer les forces et spécialisations bien établies de nos établissements, de façon à offrir aux étudiants la meilleure expérience d'apprentissage possible.

Pour garantir la qualité et la viabilité, l'Ontario reformera le modèle de financement du système d'éducation postsecondaire, en commençant par le secteur universitaire.

Cette révision appuiera les priorités du gouvernement en alimentant la différenciation, en mettant l'accent sur la qualité plutôt que sur le recrutement et en renforçant la responsabilisation entre le gouvernement, les établissements et le public.

Les consultations sur le modèle de financement ont commencé au printemps 2015 et visent des étudiants, des directions d'université et des enseignants, ainsi que d'importants partenaires comme des employeurs, des collèges, des représentants des secteurs élémentaire et secondaire et des associations professionnelles.

Le gouvernement mise sur une expansion de la capacité au niveau postsecondaire qui accroîtra l'accès à une éducation locale dans les secteurs de la province où la demande sera forte et où l'on prévoit que des lacunes en matière de capacité apparaîtront avec le temps.

Dans le cadre des engagements budgétaires de 2014, le ministère a lancé un processus concurrentiel d'appel de propositions à l'intention des établissements d'enseignement postsecondaire pour accroître la capacité là où la demande étudiante est forte, et l'accès aux études du premier cycle, limité. Ce processus favorisera l'économie du savoir en plein essor de l'Ontario. En 2015, le gouvernement mettra en œuvre son plan de construction et d'agrandissement de campus.

Créer des environnements d'apprentissage sécuritaires et efficaces pour les étudiants de niveau postsecondaire demeure une priorité pour les investissements continus de l'Ontario dans le secteur. C'est pourquoi le gouvernement maintiendra ses investissements dans les principales tâches de réparation et de modernisation des établissements d'enseignement postsecondaire. Tel qu'il est annoncé dans le budget de 2014, le gouvernement fournira un financement supplémentaire de près de 500 millions de dollars au cours des 10 prochaines années, faisant grimper le total prévu à près de 900 millions.

Au-delà des murs de la classe traditionnelle, le ministère continue d'élargir l'offre d'apprentissage en ligne pour les étudiants en créant Enseignement en ligne Ontario, un nouveau centre d'excellence supervisé par des collèges et des universités, qui facilitera l'offre de cours en ligne transférables de haute qualité à la population étudiante de la province.

Enseignement en ligne Ontario améliorera l'expérience d'apprentissage des étudiants en leur donnant la possibilité d'apprendre où ils veulent, au moment qui

leur convient. À l'automne 2015, la nouvelle organisation commencera le déploiement graduel d'un portail qui donnera aux étudiants de la province accès à une variété de cours transférables de haute qualité et à des ressources rassemblées sur une page et qui contribuera aussi à réduire la duplication des cours dans le système.

Le ministère continue de mettre en œuvre l'initiative de transfert de crédits pour mieux soutenir la mobilité étudiante en augmentant le nombre d'itinéraires d'études et de collaborations entre les établissements ontariens ou en les élargissant, ainsi qu'en améliorant l'uniformité et la prédictibilité du transfert de crédits dans le système. Ces mesures éviteront aux étudiants d'avoir à refaire inutilement des apprentissages pertinents déjà acquis et leur permettront de savoir à l'avance combien de crédits ils conserveront en changeant d'établissement – leur faisant ainsi gagner du temps et de l'argent.

Le ministère prend des mesures pour s'assurer que les étudiants ont accès à un éventail d'itinéraires d'études et de programmes et qu'ils reçoivent une excellente formation pratique. Le gouvernement s'engage à continuer de travailler avec ses partenaires pour améliorer la qualité des activités d'apprentissage par l'expérience et soutenir l'entrepreneuriat étudiant.

Le ministère se voue aussi à combler les écarts de rendement en améliorant l'accès et le taux de réussite des groupes sous-représentés comme les Autochtones, les personnes handicapées et les étudiants de première génération (ceux qui sont les premiers de leur famille à poursuivre des études postsecondaires) et à offrir plus d'options d'études et de formation en français aux étudiants, aux apprentis et aux apprenants adultes francophones.

La longévité de la prospérité de l'Ontario dépend d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, diversifiée, adaptable et innovatrice. Selon certaines études, sept nouveaux emplois créés sur dix requièrent une éducation et une formation postsecondaires. C'est pourquoi le gouvernement continue d'améliorer l'éducation et la formation professionnelle en se penchant sur l'éducation postsecondaire et les programmes d'emploi.

Au moyen de divers prêts, subventions et bourses et d'une nouvelle politique sur les frais de scolarité au palier postsecondaire, le gouvernement fera en sorte que tous les élèves qualifiés puissent faire des études postsecondaires.

Depuis 2014-2015, le gouvernement propose une approche plus équitable pour le report du paiement des frais de scolarité, qui fait que les étudiants n'ont pas à les payer avant de recevoir leurs fonds du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO). Ces changements ont été mis en œuvre dans

plusieurs collèges et universités pour l'année scolaire 2014-2015 et seront étendus à tous les établissements financés par les fonds publics en 2015-2016.

Le gouvernement modernise aussi le RAFO par les mesures suivantes :

- indexation du montant annuel maximum par étudiant sur l'inflation, à partir de l'année scolaire 2015-2016;
- lancement du Programme de régularisation des prêts ontariens d'études, une nouvelle initiative qui permettra aux emprunteurs qui ont interrompu le remboursement de leurs prêts ontariens d'études de redresser leur situation en prévoyant des paiements partiels;
- indexation du plafond de la dette (le niveau au-dessus duquel le remboursement d'une dette n'est plus exigé) sur l'inflation, pour que le RAFO demeure viable à long terme. Le montant de la dette remboursable correspondra toujours à 60 % de l'aide financière maximum disponible pour l'étudiant;
- élimination de l'exigence pour les étudiants de déclarer leur véhicule comme un actif dans l'évaluation du RAFO et en se conformant aux changements dans le traitement des véhicules apportés en 2014-2015 au fédéral;
- rationalisation et simplification de l'administration des prêts étudiants en les finançant à même le ministère et en proposant l'élimination de la Fiducie pour les prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario. Le processus pour demander et recevoir les prêts ne changera pas.

Afin de mieux renseigner les étudiants sur leurs futures possibilités professionnelles et d'améliorer la responsabilisation, le gouvernement exige que les établissements d'enseignement postsecondaire assurent un meilleur suivi du parcours des étudiants au fil des ans et déclarent le pourcentage de diplômés qui réussissent dans la carrière de leur choix.

Les investissements de l'Ontario dans l'éducation postsecondaire durant la dernière décennie ont été avantageux pour les étudiants et ont produit une main-d'œuvre hautement qualifiée qui contribue à la croissance et à la compétitivité à l'échelle mondiale de l'économie provinciale.

D'importantes réussites ont été réalisées depuis 2002 :

- Plus d'Ontariens que jamais font des études postsecondaires. L'effectif a augmenté de 43 % depuis 2002-2003, la plus importante hausse pour une période comparable dans l'histoire de l'Ontario.
- Le taux de diplomation est plus élevé que par le passé : 77 % des étudiants de premier cycle terminent l'université.
- Les diplômés universitaires et collégiaux ont un taux d'emploi plus élevé après leurs études; 83 % des diplômés collégiaux de 2012-2013 et 87 %

des diplômés universitaires de 2010-2011 ont trouvé un emploi six mois après avoir terminé leurs études.

- Les étudiants ont accès à un meilleur soutien financier, et plus de 380 000 d'entre eux ont reçu de l'aide financière en 2013-2014.
- L'effectif des programmes de premier cycle a augmenté de 60 % entre 2002-2003 et 2013-2014, entraînant une augmentation du nombre de personnes qualifiées dans les domaines de la recherche et de l'innovation.

L'Ontario continuera à investir dans le secteur de l'éducation postsecondaire pour faire en sorte que les collèges, les universités et le corps étudiant disposent des ressources qui leur sont nécessaires. Les investissements en éducation et en formation professionnelle jouent un rôle essentiel pour préparer les Ontariens à être concurrentiels sur la scène internationale et à répondre aux demandes d'une économie en constante évolution.

Pour améliorer l'accès aux collèges et aux universités, le gouvernement continuera d'améliorer l'aide aux étudiants. Et notamment, il maintiendra le Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario pour que l'éducation postsecondaire demeure abordable pour les étudiants à revenu faible ou moyen et leur famille.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement continuera à investir dans l'éducation postsecondaire pour prendre appui sur les réussites de manière durable.

Former une main-d'œuvre qualifiée

Former une main-d'œuvre qualifiée, résiliente et productive nécessite aussi un réseau de services d'emploi et de formation moderne et unifié. Un tel réseau est plus efficace pour répondre aux besoins des particuliers et des employeurs ainsi qu'aux réalités d'un marché du travail en constante évolution.

C'est pourquoi le ministère poursuit l'intégration des services d'emploi et de formation, qui seront réunis en un seul réseau : Emploi Ontario. Ces services seront conçus sur mesure pour répondre aux besoins individuels des clients afin que tous profitent des interventions du gouvernement, autant ceux pour qui trouver et conserver un emploi comporte des difficultés complexes que ceux qui sont hautement qualifiés et cherchent à créer une entreprise ou à apprendre un métier spécialisé.

Par exemple, un processus concurrentiel a été lancé pour trouver d'ici l'automne 2015 une organisation, ou un partenariat d'organisations, qui mettra sur pied et gèrera le nouveau Centre ontarien pour l'innovation en matière de ressources humaines. Comme annoncé dans l'exposé annuel d'automne 2014, le

Centre, qui sera à l'avant-garde en matière d'excellence dans la recherche, soutiendra le secteur des services d'emploi et de formation et contribuera à la création d'une main-d'œuvre ontarienne qualifiée, résiliente et productive.

De plus, le gouvernement a lancé un processus concurrentiel afin de trouver l'expertise technique et statistique nécessaire pour la conception d'un outil commun d'évaluation des clients. La conception de cet outil va dans le sens des recommandations de la Commission d'examen du système d'aide sociale et de la Stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement et elle aidera à améliorer les décisions des Services d'emploi, à soutenir les individus qui font face à des obstacles à l'emploi importants et à optimiser les ressources.

Le nouveau système sera simple d'accès et proposera des services et des programmes innovateurs. Il munira les Ontariens des compétences nécessaires pour réussir et donnera des résultats tangibles aux chercheurs d'emploi et aux employeurs. Les Ontariens sauront où aller pour trouver un emploi, et les employeurs sauront où aller pour trouver des employés.

Le système permettra à ceux qui veulent entreprendre une carrière dans un métier spécialisé de s'y retrouver plus facilement dans le système d'apprentissage, permettant ainsi aux clients d'obtenir la bonne information, de recevoir de l'aide financière et de trouver un employeur dans le métier qui les intéresse.

Ce nouveau système aidera ceux qui font face à des obstacles à l'emploi complexes à trouver un emploi durable pour se sortir de la pauvreté en leur offrant des services individualisés et en faisant le lien avec d'autres mesures de soutien économique et social, comme de l'aide au revenu pour les bénéficiaires de l'aide sociale et une formation linguistique ou une formation relais pour les nouveaux arrivants.

Grâce à une coordination et à une intégration améliorées, ce nouveau système aidera aussi à réduire les écarts de participation au marché de l'emploi pour certains groupes d'Ontariens comme les Autochtones, les immigrants, les personnes handicapées et les jeunes. Il aidera aussi les travailleurs plus âgés à rester sur le marché du travail plus longtemps, s'ils le veulent, et permettra d'exploiter les compétences et l'expérience des nouveaux arrivants et de faciliter leur intégration sur le marché du travail de l'Ontario.

Dans le cadre de l'évaluation continue des programmes de soutien aux entreprises, le gouvernement a aussi annoncé des changements au crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (CIFA), un soutien aux salaires et traitements offerts aux apprentis. Ce crédit d'impôt reviendrait au niveau de soutien fourni avant les hausses de 2009.

Les économies associées à ces changements seraient utilisées pour financer la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi et d'autres initiatives destinées à soutenir l'emploi des jeunes, par le renouvellement de la Stratégie d'emploi pour les jeunes de l'Ontario.

Le premier Sommet sur les talents et les compétences dans la nouvelle économie, qui s'est tenu en mars 2014, s'est concentré sur les recherches et pratiques exemplaires récentes visant à préparer les gens à entrer sur un marché du travail changeant et à en tirer profit. En 2015, le ministère convoquera à nouveau les représentants du monde des affaires, du marché du travail et du milieu de l'éducation pour créer des partenariats et favoriser la collaboration.

Le gouvernement a fait du progrès dans la réduction du taux de chômage chez les jeunes (15 à 24 ans), qui est passé du récent sommet de 17,6 % en 2009 à 15,7 % en 2014. Toutefois, il demeure trop élevé. C'est pourquoi, dans le budget de 2015, le gouvernement a prévu d'investir 250 millions de dollars supplémentaires durant les deux prochaines années dans la Stratégie d'emploi pour les jeunes, pour une série de programmes qui aideront jusqu'à 150 000 jeunes et viseront le développement des compétences, les rapports avec le marché du travail, l'entrepreneuriat et l'innovation.

Le gouvernement améliorera les compétences des jeunes :

- en créant le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes, un programme de soutien intensif à l'emploi ciblant les jeunes qui se heurtent à des obstacles à l'emploi;
- en accordant 5 millions de dollars supplémentaires au Financement de l'éducation postsecondaire pour les apprenants autochtones (FEPAA) afin de s'assurer que les apprenants autochtones continuent d'avoir accès à une éducation et à une formation postsecondaires de grande qualité dans les neuf établissements autochtones de la province.

De plus, avec la création du Programme d'orientation en matière d'emploi pour les jeunes, le gouvernement contribuera à garantir la meilleure correspondance possible entre les compétences des jeunes et celles dont les employeurs ont besoin. Ce programme aidera les étudiants et les jeunes qui ne connaissent pas d'obstacles importants à trouver des ressources sur l'emploi et la recherche d'emploi et de l'information sur le marché du travail, et ainsi à poursuivre une carrière qui les intéresse.

La formation en apprentissage est un élément clé de la formation de la main-d'œuvre instruite et compétente dont la province a besoin pour faire face à la concurrence dans l'économie actuelle et future.

En avril 2015, l'Ontario a annoncé un investissement supplémentaire de 55 millions de dollars pour améliorer trois programmes d'apprentissage. Cet investissement aidera la prochaine génération de personnes qualifiées à obtenir la formation, l'équipement et les installations dont elle a besoin pour trouver un bon emploi :

- Le Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage recevra 23 millions de dollars supplémentaires sur deux ans pour aider les collèges et les autres établissements à former plus de travailleurs et à offrir des programmes d'apprentissage pertinents de grande qualité en investissant dans l'équipement, l'espace et les technologies.
- La formation de préapprentissage vise les groupes qui sont sous-représentés dans les métiers, notamment les jeunes à risque, les Autochtones, les nouveaux arrivants et les femmes. Le Programme de préapprentissage recevra 13 millions de dollars supplémentaires sur deux ans, ce qui aidera les personnes qui envisagent une carrière dans les métiers à développer leurs compétences et à se préparer à trouver du travail comme apprenti grâce à des séances de formation en classe et à des stages.
- De plus, les collèges et les autres organismes de formation financés par l'Ontario recevront 19 millions de dollars supplémentaires sur trois ans. Cette hausse permettra de financer des mises à niveau de l'équipement et du temps en laboratoire supplémentaire lors des séances d'apprentissage.

L'Ordre des métiers de l'Ontario est un organisme de réglementation dirigé par l'industrie qui est en activité depuis avril 2013 et qui régit le système provincial d'apprentissage et de formation dans les métiers spécialisés. En consultant et en mobilisant ses membres, ainsi qu'en réalisant des examens des ratios et des accréditations obligatoires, l'Ordre continuera de faire preuve de leadership dans le secteur des métiers et de l'apprentissage, en conciliant les besoins des employeurs, des apprentis, de l'économie et du public.

En octobre 2014, le gouvernement a demandé à Tony Dean d'examiner les problèmes liés au champ de pratique et aux processus et critères de l'examen de classement des métiers à accréditation obligatoire ou facultative, afin que l'Ordre puisse continuer à bien remplir sa mission. Le rapport final sera remis au gouvernement en octobre 2015.

Futurs résultats du ministère – Éducation postsecondaire

- Faire passer le taux d'accession aux études postsecondaires en Ontario à 70 % d'ici 2020.
- Garantir à chaque étudiant qualifié une place dans un collège ou une université.

- Fournir aux étudiants une expérience d'apprentissage de haute qualité et des titres de scolarité qui leur permettront d'acquérir des compétences gagnantes.
- Améliorer la qualité de l'éducation postsecondaire et accroître la responsabilisation pour que les étudiants évoluent dans un système compétitif sur la scène internationale qui leur donne les compétences dont ils ont besoin pour occuper un emploi dans l'économie du XXI^e siècle.
- Combler les écarts de rendement pour les groupes sous-représentés, notamment les Autochtones, les personnes handicapées, les étudiants de première génération et les francophones.
- Améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire grâce à un solide programme d'aide financière aux étudiants.
- À partir du succès du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario, continuer d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'aide financière aux étudiants.
- Améliorer l'accès aux programmes et aux services d'éducation postsecondaire en français dans le Centre et le Sud-Ouest de l'Ontario.
- Renforcer la transparence et la responsabilisation entre le gouvernement, les établissements et le public.
- Collaborer avec des partenaires du secteur, notamment des collèges, des universités et des employeurs, pour évaluer les principaux résultats escomptés, comme le degré de préparation au marché du travail et la réussite des diplômés.
- Faire en sorte que les étudiants puissent, dès 2015, suivre des cours en ligne pour obtenir des crédits grâce à Enseignement en ligne Ontario.
- Continuer de travailler avec le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert, ainsi qu'avec les collèges et les universités, à l'amélioration des itinéraires d'études et à la réduction des obstacles pour les étudiants qui veulent passer d'un des 44 établissements d'enseignement postsecondaire financés par les deniers publics de l'Ontario à un autre.

Futurs résultats du ministère – Emploi Ontario

- Continuer d'offrir des programmes d'emploi, de formation, d'apprentissage, d'alphabétisation et liés au marché du travail de qualité.
- Continuer le travail d'intégration de l'ensemble des services gouvernementaux d'emploi et de formation à Emploi Ontario afin d'offrir aux particuliers et aux employeurs un accès plus facile et efficace à des services qui répondent à leurs besoins.
- Continuer d'encourager plus d'employeurs à aider leurs employés, nouveaux ou actuels, à acquérir les compétences nécessaires pour occuper les postes libres et bien accomplir leur travail avec la nouvelle Subvention Canada-Ontario pour l'emploi, lancée en 2014-2015.
- Continuer à soutenir les jeunes de l'Ontario avec la Stratégie d'emploi pour les jeunes et l'introduction de deux nouveaux programmes : le Programme d'accès

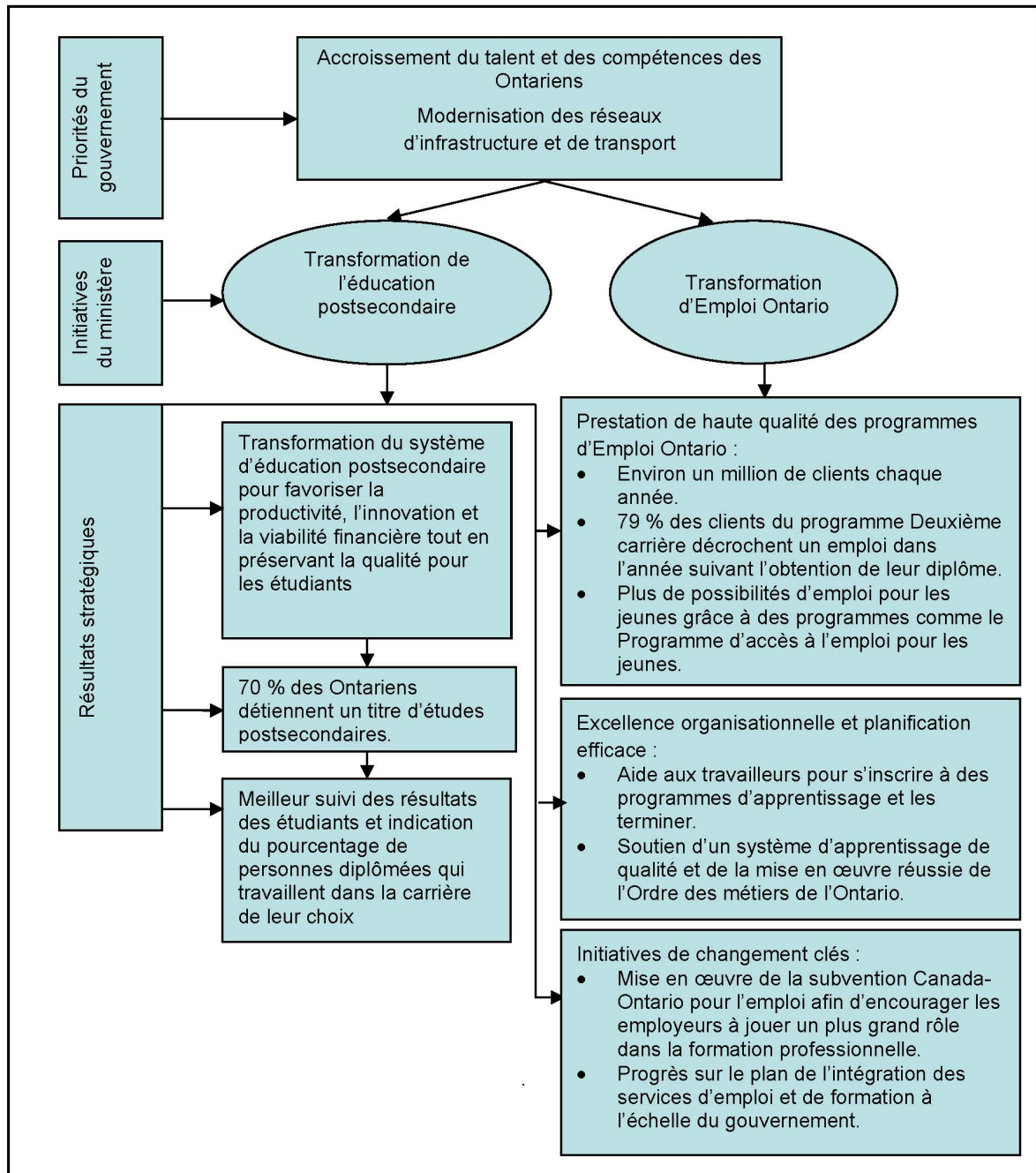
à l'emploi pour les jeunes et le Programme d'orientation en matière d'emploi pour les jeunes.

- Continuer d'offrir un soutien aux employeurs, aux apprentis et aux établissements de formation pour promouvoir l'accès aux programmes d'apprentissage favoriser l'achèvement de ces programmes.
- Continuer de diriger le travail pour faire en sorte de rendre accessible de l'information sur le marché du travail à jour et pertinente pour aider le gouvernement, les établissements, la population étudiante, les familles et les employeurs à prendre des décisions éclairées sur l'éducation, la formation et l'embauche.
- Faire en sorte que le système d'emploi et de formation réunisse les chercheurs d'emploi et les employeurs et aide les Ontariens à trouver un emploi qui leur convient.
- Continuer à collaborer avec les communautés autochtones au développement de politiques, de programmes et de services flexibles et respectueux qui tiennent compte de la diversité de ces communautés.
- Continuer à travailler avec des intervenants clés et des partenaires autochtones sur un processus d'intégration des services d'emploi et de formation incluant de multiples volets et étapes pour que tous puissent donner leur point de vue sur les projets de politiques et de programmes.
- Introduire une nouvelle approche plus cohérente pour évaluer les obstacles à l'emploi propres à chaque client et suivre le parcours des clients dans le système.
- Fournir des programmes de formation en milieu de travail personnalisés qui donneront aux travailleurs une expérience pertinente dans des emplois en forte demande.
- Continuer de soutenir le succès de l'Ordre des métiers.

Alignement des programmes du ministère sur les priorités gouvernementales

Les programmes et activités du ministère correspondent aux priorités globales du gouvernement, comme le démontre le tableau suivant.

CONTRIBUTION DU MINISTÈRE À LA RÉALISATION DES PRIORITÉS ET DES RÉSULTATS



MESURES DE PERFORMANCE 2015-2016Éducation postsecondaire

- Faire passer le taux d'accession aux études postsecondaires en Ontario à 70 % d'ici 2020.
- Réduire les écarts sur le plan de l'accessibilité des programmes d'éducation postsecondaire en langue française.

Emploi Ontario

- En tout, 79 % des clients des Services d'emploi obtiendront un emploi ou poursuivront leurs études ou leur formation en 2015-2016.
- En collaboration avec d'autres ministères participants, l'élargissement de la Stratégie d'emploi pour les jeunes pourra aider jusqu'à 150 000 jeunes sur deux ans, notamment des jeunes à risque, autochtones, immigrants ou handicapés, en visant le développement des compétences, les rapports avec le marché du travail, l'entrepreneuriat et l'innovation.

SOMMAIRE DES RÉALISATIONS DE 2014-2015

Éducation postsecondaire

Transformation de l'éducation postsecondaire

Le ministère met actuellement en œuvre son plan de transformation de l'éducation postsecondaire. Au cours de la dernière année, le ministère a lancé de nombreuses initiatives qui constituent des éléments clés de ce plan :

- Un nouveau guide sur le transfert de cours a été publié à ONTransfer.ca. Il permet aux étudiants de niveau postsecondaire de savoir plus facilement si leurs crédits de cours sont reconnus dans d'autres collèges ou universités avant de demander un transfert.
- Le nombre de cheminements de transfert de crédits entre les établissements postsecondaires a plus que doublé, passant de 300 à plus de 750, pour un total de près de 800 000 possibilités de transfert.
- Le Cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité, qui définit les critères de sélection des lieux où des campus seront créés ou agrandis, a été publié. Les universités ont été invitées à soumettre leurs propositions d'ici la fin du mois de septembre 2014, et un comité a été créé pour effectuer le processus d'évaluation.
- Des ententes de mandat stratégiques, qui aideront à orienter la croissance future en encourageant les établissements à se concentrer sur leurs forces uniques et à éviter ou limiter l'expansion dans des domaines pour lesquels des programmes existent déjà, ont été signées avec les 45¹ collèges et universités financés par les deniers publics.
- La création d'Enseignement en ligne Ontario a été annoncée. Cette plateforme en ligne, qui sera lancée à temps pour l'année scolaire 2015-2016, donnera aux étudiants des collèges et des universités plus de flexibilité, de choix et de mobilité, en leur permettant de suivre des cours en ligne de grande qualité, reconnus par de nombreux établissements.
- Un investissement de 9,3 millions de dollars a été fait en 2013-2014 pour concevoir et revoir les cours postsecondaires partagés en ligne. En 2014-2015, 13 millions de dollars supplémentaires ont été investis dans de nouveaux cours et modules, qui seront tous publiés pour l'année scolaire 2015-2016.
- Le gouvernement a annoncé qu'il financerait de nouvelles places dans les programmes d'études supérieures, en commençant par 750 places dans les programmes de maîtrise en 2014-2015, pour que plus d'étudiants poursuivent leurs études et entreprennent des carrières dans des domaines émergents où la demande est forte.
- L'admissibilité au Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario a été élargie en 2014 pour inclure les étudiants à la dernière année

¹ Ce nombre comprend l'Université de Hearst, affiliée à l'Université Laurentienne, qui a signé une entente de mandat stratégique distincte.

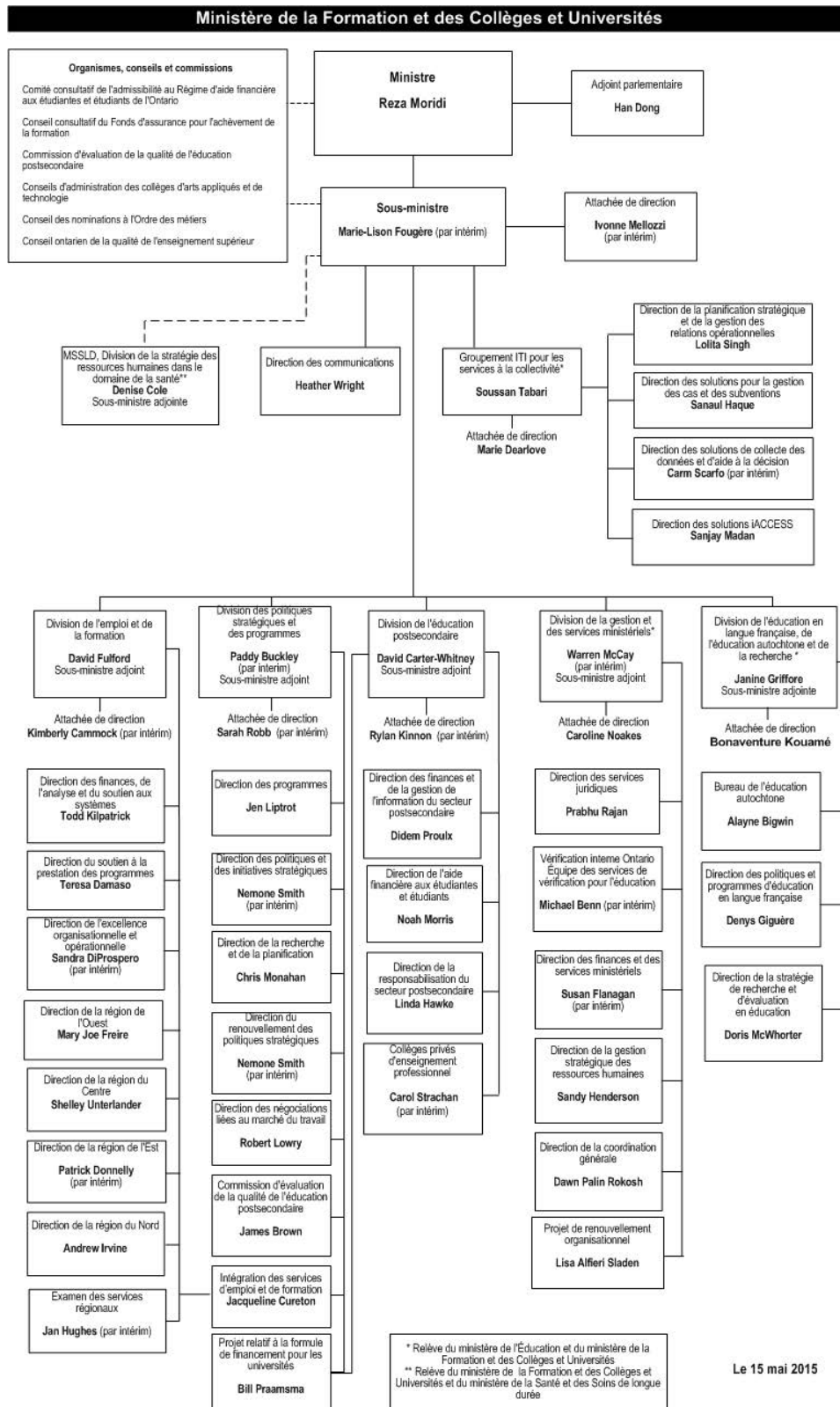
d'un programme coopératif de cinq ans et ceux qui fréquentent un collège privé d'enseignement professionnel ou un autre établissement d'enseignement postsecondaire privé et qui sont admissibles au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO).

- Le Programme de régularisation des prêts ontariens d'études, qui permettra aux emprunteurs qui ont interrompu le remboursement de leurs prêts ontariens d'études de redresser leur situation en prévoyant des paiements partiels, a été lancé en janvier 2015.
- Le ministère a annoncé que le niveau maximum d'aide financière et le plafond de la dette (le niveau au-dessus le remboursement d'une dette n'est plus exigé) seraient indexés sur l'inflation annuelle à partir de l'année scolaire 2015-2016.
- Le numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario a été étendu à plus de 90 % des étudiants des collèges et universités.
- Des mesures de soutien supplémentaires ont été fournies pour aider les étudiants atteints de troubles du spectre autistique à poursuivre et à réussir une éducation postsecondaire, notamment un nouveau site Web accessible, conçu avec l'aide des commentaires d'étudiants handicapés.
- Dans les collèges et universités de l'Ontario, 32 projets pour aider les étudiants de niveau postsecondaire ainsi que ceux qui arrivent au collège ou à l'université à obtenir les services en santé mentale dont ils ont besoin ont été financés grâce à différents appels de proposition.

Emploi Ontario

- Emploi Ontario a aidé environ un million de personnes, notamment :
 - plus de 150 000 employeurs, qui utilisent le réseau pour trouver des travailleurs possédant les compétences qu'ils recherchent;
 - des chercheurs d'emploi, comme des travailleurs licenciés, qui profitent des programmes de formation professionnelle et d'autres services d'emploi et de planification de carrière;
 - des travailleurs, des apprentis, des nouveaux arrivants et des jeunes qui ont accès à l'apprentissage permanent.
- La transformation des Services d'emploi en un modèle de prestation de services à guichet unique est un moyen efficace de répondre aux besoins des personnes à la recherche d'un emploi, des employeurs et des communautés de la province. Ces services sont offerts par un réseau de 171 fournisseurs de services à plus de 320 sites financés.
- Le nombre de nouvelles inscriptions aux programmes de formation en apprentissage est passé de 17 100 en 2002-2003 à plus de 26 500 en 2014-2015.
- Des programmes d'alphabétisation et de formation de base ont été offerts par plus de 200 organismes dans plus de 300 lieux dans la province, venant ainsi en aide à plus de 43 000 apprenants en 2014-2015.

- Le Fonds d'aide à l'emploi pour les jeunes a été lancé par les Services d'emploi d'Emploi Ontario en septembre 2013. Depuis son lancement, le fonds a aidé plus de 25 000 jeunes à trouver un emploi et à recevoir de la formation.
- En mars 2014, l'Ontario est devenu la première province à signer une entente sur le Fonds canadien pour l'emploi, qui a remplacé l'Entente sur le marché du travail et fournira 192 millions de dollars par année pour soutenir les programmes et services d'Emploi Ontario, ainsi que des programmes d'autres ministères, durant les six prochaines années.



ORGANISMES RÉGLEMENTÉS

Nom	Description	Prévisions 2015-2016 – Dépenses	Prévisions 2015-2016 – Revenus	Chiffres réels provisoires 2014-2015 – Dépenses	Chiffres réels provisoires 2014-2015 – Revenus	Chiffres réels 2013- 2014 – Dépenses	Chiffres réels 2013- 2014 – Revenus
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQUES)	Aide le ministre à améliorer tous les aspects de l'éducation postsecondaire, en visant particulièrement la qualité de l'éducation offerte dans le secteur et l'accès aux études postsecondaires et en améliorant la responsabilisation des établissements d'enseignement postsecondaire. Les fonctions de l'organisme sont aussi les suivantes : • formuler les cibles à atteindre et les mesures de performance à utiliser pour évaluer le secteur de l'éducation postsecondaire; • évaluer le secteur postsecondaire, présenter le rapport de l'évaluation au ministre et rendre publics les résultats; • effectuer des recherches et encourager la collaboration entre les établissements.	5 000 000	S.O.	4 953 362	S.O.	5 000 000	S.O.

Nom	Description	Prévisions 2015-2016 – Dépenses	Prévisions 2015-2016 – Revenus	Chiffres réels provisoires 2014-2015 – Dépenses	Chiffres réels provisoires 2014-2015 – Revenus	Chiffres réels 2013- 2014 – Dépenses	Chiffres réels 2013- 2014 – Revenus
Conseil des nominations à l'Ordre des métiers	Établi en vertu de la <i>Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage</i> à titre d'organisme de services opérationnels indépendant du gouvernement, le Conseil a pour mandat d'effectuer les nominations dans la structure de gouvernance de l'Ordre des métiers, notamment : - le conseil d'administration; - les conseils sectoriels et des métiers; - la liste des arbitres.	24 375	S.O.	20 407	S.O.	35 060	S.O.
Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire (CEQEP)	Fait des recommandations au ministre relativement aux demandes pour offrir des programmes menant à l'obtention d'un grade universitaire ou utiliser le terme « université » qui sont présentées par des établissements ontariens privés qui confèrent des grades universitaires, des établissements situés à l'extérieur de la province, des collèges d'arts appliqués et de technologie et tout autre établissement non autorisé à décerner des grades universitaires en vertu d'une loi ontarienne.	679 550	80 000	694 792	100 000	586 982	110 400

Nom	Description	Prévisions 2015-2016 – Dépenses	Prévisions 2015-2016 – Revenus	Chiffres réels provisoires 2014-2015 – Dépenses	Chiffres réels provisoires 2014-2015 – Revenus	Chiffres réels 2013-2014 – Dépenses	Chiffres réels 2013- 2014 – Revenus
Comité consultatif de l'admissibilité au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)	Étudie les demandes de réexamen des personnes qui ont présenté une demande au RAFEO et fait des recommandations au ministre quant à leur admissibilité à l'aide financière offerte par le RAFEO.	3 100	S.O.	1 775	S.O.	3 083	S.O.
Conseil consultatif du Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation (FAAF)	Conseille le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel (CPEP) au sujet de l'administration du FAAF, notamment en ce qui a trait à la gestion financière du fonds, aux critères d'évaluation de la viabilité financière des CPEP, aux lignes directrices générales à suivre en cas de fermeture d'un CPEP et aux mesures à prendre si un CPEP ferme ses portes. * Le FAAF est un compte autorisé par le ministère des Finances et destiné à des fins particulières dans le Trésor (compte de passif) et contient les sommes reçues ou recueillies par l'Ontario à des fins particulières.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2015-2016 (M\$)
Dépenses prévues du ministère 2015-2016 (M\$)

Fonctionnement	7 348,0
Immobilisations	461,6
TOTAL	7 809,7

N.B. : Le montant total comprend les crédits législatifs et les redressements de consolidation. Il ne comprend pas les actifs de fonctionnement ni les biens immobilisés.

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit
MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS
Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2015-2016	Variations par rapport aux prévisions de 2014-2015		Prévisions 2014-2015*	Chiffres réels provisoires 2014-2015*	Chiffres réels 2013-2014*
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	17 307 400	(5 674 200)	-24,7 %	22 981 600	19 820 300	21 975 425
Éducation postsecondaire	6 209 568 500	32 427 200	0,5 %	6 177 141 300	6 086 835 600	6,031 643 378
Emploi Ontario	1 307 950 300	(86 981 000)	-6,2 %	1 394 931 300	1 390 974 600	1 309 900 990
Politiques stratégiques et programmes	23 870 200	(670 000)	-2,7 %	24 540 200	19 708 900	18 733 699
Moins : Mandats spéciaux	-	(2 155 831 400)		2 155 831 400	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	7 558 696 400	2 094 933 400	38,3 %	5 463 763 000	7 517 339 400	7 382 253 492
Mandats spéciaux	-	(2 155 831 400)		2 155 831 400	-	-
Crédits législatifs	56 105 014	23 414 900	71,6 %	32 690 114	62 341 114	54 880 908
Total du ministère – Charges de fonctionnement	7 614 801 414	(37 483 100)	-0,5 %	7 652 284 514	7 579 680 514	7 437 134 400
Redressement de consolidation – Écoles	(61 480 100)	6 163 500	9,1 %	(67 643 600)	(64 430 700)	(52 449 771)
Redressement de consolidation – Collèges	(171 353 100)	(48 519 400)	-39,5 %	(122 833 700)	(139 707 000)	(165 138 336)
Redressement de consolidation – Fiducie pour les prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario**	(16 706 300)	(2 561 100)	-18,1 %	(14 145 200)	(12 120 100)	(10 166 111)
Redressement des charges de fonctionnement – Reclassement des charges d'intérêt liées à l'aide financière aux étudiants**	(17 243 900)	(2 541 900)	17,3 %	(14 702 000)	(13 536 000)	(10 899 542)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	7 348 018 014	(84 942 000)	-1,1 %	7 432 960 014	7 349 886 714	7 198 480 640
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Éducation postsecondaire	1 074 500 000	(64 750 000)	-5,7 %	1 139 250 000	1 023 710 600	1 053 466 275
Emploi Ontario	2 000 000	(1,000)	0,0 %	2 001 000	1 300 000	872 700
Moins : Mandats spéciaux	-	(44 005 700)		44 005 700	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	1 076 500 000	(20 745 300)	-1,9 %	1 097 245 300	1 025 010 600	1 054 338 975
Mandats spéciaux	-	(44 005 700)		44 005 700	-	-
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total du ministère – Actif de fonctionnement	1 076 500 000	(64 751 000)	-5,7 %	1 141 251 000	1 025 010 600	1 054 338 975

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données figurant dans le Budget de l'Ontario de 2015.

** Sujet à l'application de l'annexe 26 de la *Loi de 2015 pour favoriser l'essor de l'Ontario* (mesures budgétaires).

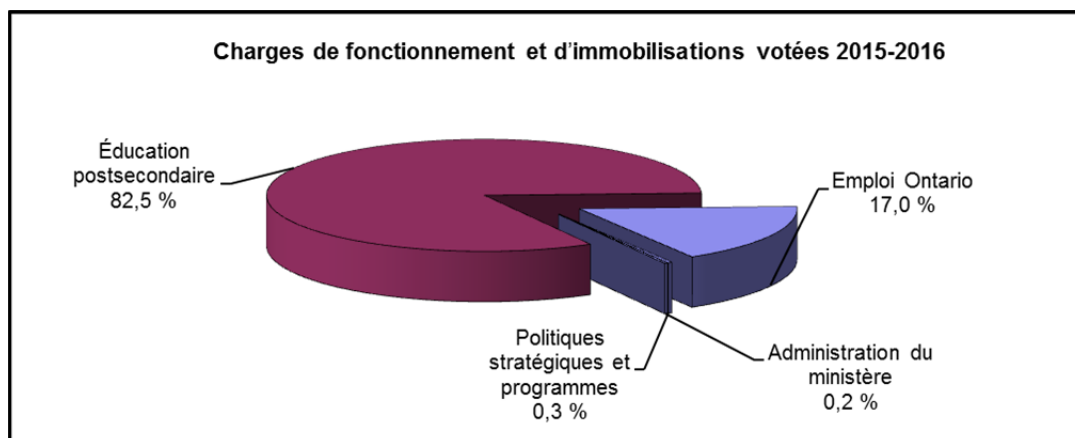
**Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit
(suite)**

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2015-2016	Variations par rapport aux prévisions de 2014-2015		Prévisions 2014-2015*	Chiffres réels provisoires 2014-2015*	Chiffres réels 2013-2014*
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Éducation postsecondaire	264 908 500	(19 286 200)	-6,8 %	284 194 700	268 080 400	197 710 152
Emploi Ontario	26 501 000	10 500 000	65,6 %	16 001 000	15 866 400	15 962 595
Moins : Mandats spéciaux	-	(48 000 000)		48 000 000	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	291 409 500	39 213 800	15,5 %	252 195 700	283 946 800	213 672 747
Mandats spéciaux	-	(48 000 000)		48 000 000	-	-
Crédits législatifs	5 216 500	2 145 400	69,9 %	3 071 100	1 553 200	1 551 874
Total du ministère – Charges d'immobilisations	296 626 000	(6 640 800)	-2,2 %	303 266 800	285 500 000	215 224 621
Redressement de consolidation – Collèges	165 010 900	74 854 600	83,0 %	90 156 300	106 256 100	158 020 395
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	461 636 900	68 213 800	17,3 %	393 423 100	391 756 100	373 245 016
BIENS IMMOBILISÉS						
Éducation postsecondaire	915 500	(8 491 600)	-90,3 %	9 407 100	9 907 100	8 834 307
Emploi Ontario	-	-		-	-	-
Moins : Mandats spéciaux	-	(2 360 000)		2 360 000	-	-
Total à voter – Biens immobilisés	915 500	(6 131 600)	-87,0 %	7 047 100	9 907 100	8 834 307
Mandats spéciaux	-	(2 360 000)		2 360 000	-	-
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total à voter – Biens immobilisés	915 500	(8 491 600)	-90,3 %	9 407 100	9 907 100	8 834 307
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	7 809 654 914	(16 728 200)	-0,2 %	7 826 383 114	7 741 642 814	7 571 725 656

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2015.



Annexe

Rapport annuel 2014-2015

RAPPORT ANNUEL 2014-2015

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités appuie l'engagement du gouvernement en vue de renforcer les connaissances et les compétences de la main-d'œuvre de l'Ontario afin de préserver la compétitivité de la province dans l'économie mondiale fondée sur le savoir. L'année dernière, le ministère a appuyé cet engagement en consacrant des efforts à la transformation du système d'enseignement postsecondaire et d'Emploi Ontario.

Initiatives et résultats clés

L'objectif est d'avoir la main-d'œuvre la plus qualifiée et la population la plus instruite du monde afin de renforcer l'avantage concurrentiel et la qualité de vie de la province.

Transformation de l'enseignement postsecondaire

Pour obtenir un bon emploi au XXI^e siècle, il faut avoir une bonne éducation. On prévoit que la demande se maintiendra pour les diplômés d'universités ou de collèges et les travailleurs dans des métiers spécialisés.

L'Ontario demeure un des meilleurs endroits d'Amérique du Nord pour ce qui est du talent, de la formation et du développement des compétences. Maintenant les Ontariens sont plus nombreux à poursuivre des études postsecondaires, la province se concentre sur des programmes qui fournissent aux jeunes les meilleures compétences et la meilleure formation possibles pour créer et occuper les emplois du futur. C'est pourquoi le gouvernement continue d'investir dans le système d'éducation postsecondaire.

Les investissements antérieurs ont donné de nombreux résultats et ont contribué à l'amélioration du système d'éducation postsecondaire. Grâce à ce plan, un plus grand nombre de personnes fréquentent l'université ou le collège ou apprennent un métier, les places dans les programmes des cycles supérieurs dans des domaines importants pour l'économie sont plus nombreuses, et le taux d'accession aux études postsecondaires est plus élevé.

Pour faire de l'Ontario un chef de file de l'éducation postsecondaire, le ministère continue de collaborer avec les collèges, les universités et les étudiants à la transformation du système d'éducation postsecondaire. Il travaille aussi à améliorer la qualité et l'accessibilité du secteur postsecondaire de l'Ontario et à assurer sa viabilité financière à long terme, tout en offrant une éducation et une expérience d'apprentissage de qualité aux étudiants.

Le Cadre stratégique de l'Ontario pour la différenciation, publié en novembre 2013, établit les bases d'un système postsecondaire mieux coordonné et donne un plus grand rôle d'intendance à la province. La différenciation est un moyen de miser sur les forces, d'orienter les investissements et d'adopter un point

de vue stratégique sur la façon de faire croître le système d'éducation postsecondaire.

La politique de différenciation encourageait la négociation et la signature d'ententes de mandat stratégiques entre la province et les collèges et universités financés par les fonds publics. De telles ententes ont été signées avec les 45² établissements en août 2014.

Ces ententes seront utiles pour orienter la croissance future en encourageant les établissements à se concentrer sur leurs forces particulières, tout en évitant les duplications inutiles. Elles visent un système d'éducation postsecondaire plus coordonné et collaboratif, ce qui permettra au ministère de mieux planifier l'avenir, d'offrir une éducation de plus grande qualité et d'encourager la réussite de tous les étudiants qualifiés de la province.

Financement

Malgré une conjoncture économique difficile, le budget de 2014 a maintenu les investissements dans le secteur postsecondaire pour que les collèges, les universités et les étudiants soient assurés de disposer des ressources dont ils ont besoin. Entre 2002-2003 et 2014-2015, le financement du secteur postsecondaire a augmenté de 2,2 milliards de dollars, ou 82 %.

Accroissement de la capacité

En décembre 2013, un cadre stratégique a été publié pour superviser un accroissement majeur de la capacité du secteur postsecondaire, par l'introduction d'un processus qui permet de créer de nouvelles places aux bons endroits.

Dans le cadre des engagements budgétaires de 2014, le ministère a lancé un processus concurrentiel d'appel de propositions à l'intention des établissements d'enseignement postsecondaire pour accroître la capacité là où la demande étudiante est forte, et l'accès aux études du premier cycle, limité. Le gouvernement rendra une décision concernant les nouveaux campus et les agrandissements en 2015-2016.

En novembre 2014, l'Ontario a annoncé un investissement de 4,2 millions de dollars pour aider à construire des installations permanentes de haute technologie au Collège Niagara. Le centre d'innovation en fabrication de pointe du Collège Niagara donnera accès aux fabricants ontariens à de l'équipement et à des installations de recherche à la fine pointe de la technologie, ainsi qu'à l'expertise et aux services opérationnels du personnel enseignant et du corps étudiant.

² Ce nombre comprend l'Université de Hearst, affiliée à l'Université Laurentienne, qui a signé une entente de mandat stratégique distincte.

La construction et l'agrandissement de campus font partie de l'engagement du gouvernement de financer 60 000 étudiants supplémentaires. Depuis la création du Plan d'action pour des résultats supérieurs en 2005-2006, l'Ontario a investi 2,3 milliards de dollars dans le financement des immobilisations pour les collèges et universités de la province.

Pour réaliser les principaux travaux de réparation et de modernisation des établissements d'enseignement postsecondaire, un investissement de près de 500 millions de dollars au cours des 10 prochaines années était prévu dans le budget de 2014.

Éducation plus accessible et abordable

Grâce aux progrès réalisés au cours des 10 dernières années, l'éducation postsecondaire est abordable et accessible pour tous les Ontariens qualifiés.

En 2013-2014, l'Ontario a amorcé la mise en œuvre d'un nouveau cadre de frais de scolarité de quatre ans, qui fait passer l'augmentation annuelle des frais de scolarité d'une moyenne de 5 % à 3 %.

Cette nouvelle politique de facturation, qui est entrée en vigueur en 2014-2015, facilitera le paiement des frais de scolarité et assurera l'uniformité au sein du système d'éducation postsecondaire. À partir de l'automne 2015, les étudiants universitaires seront assujettis à une formule de paiement par crédit s'ils suivent moins de 70 % d'une charge de cours complet, une proportion qui passera à 80 % en 2016.

Un nombre record d'Ontariens ont maintenant l'occasion de suivre une formation en apprentissage ou de faire des études collégiales ou universitaires. En 2014-2015 :

- quelque 177 000 étudiants de plus qu'en 2002-2003 ont fréquenté les collèges et universités de l'Ontario; il s'agit de l'augmentation la plus importante que l'Ontario a connue en une décennie;
- le nombre d'étudiants des cycles supérieurs dans les universités de l'Ontario a augmenté de 60 % depuis 2002-2003;
- il y avait au total plus de 408 000 étudiants inscrits dans les 20 universités financées par les deniers publics et plus de 231 000 étudiants inscrits à plein temps dans les collèges publics;
- le nombre de nouvelles inscriptions aux programmes de formation en apprentissage est passé de 17 100 en 2002-2003 à plus de 26 500 en 2014-2015.

Le ministère continue aussi d'améliorer le système de transfert de crédits pour éviter aux étudiants d'avoir à refaire des apprentissages déjà acquis lorsqu'ils changent d'établissement postsecondaire.

En partenariat avec des collèges, des universités et le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert (COAT), l'Ontario a créé plus de 800 000 possibilités de transfert pour les étudiants parmi les 1 200 itinéraires d'études actuellement disponibles, ce qui représente plus du quadruple de ce qui était offert en 2011.

Un site bilingue de transfert de crédits, ONTransfer.ca, a aussi été créé pour rendre l'information sur les possibilités de transfert et les politiques et processus des établissements plus accessible au public. Il facilitera la planification des études, permettant ainsi aux étudiants de parvenir à leur destination postsecondaire de choix plus rapidement et d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail plus tôt.

Apprentissage en ligne

Le gouvernement investit 72 millions de dollars sur cinq ans pour créer Enseignement en ligne Ontario, un centre d'excellence en matière de ressources d'apprentissage en ligne et assistées par la technologie, dirigé et opéré par les collèges et les universités.

Enseignement en ligne Ontario améliorera l'expérience d'apprentissage des étudiants en leur donnant la possibilité d'apprendre où ils veulent, au moment qui leur convient. À l'automne 2015, la nouvelle organisation commencera le déploiement graduel d'un portail qui donnera aux étudiants de la province accès à une variété de cours transférables de haute qualité et à des ressources rassemblées sur une page et qui contribuera aussi à réduire la duplication des cours dans le système.

Jusqu'à maintenant, plus de 22 millions de dollars ont été investis pour soutenir la conception et la révision de cours et modules en ligne de haute qualité, qui seront disponibles pour l'année scolaire 2015-2016.

Aide financière aux étudiants

Au moyen de divers prêts, subventions et bourses et d'un nouveau cadre pour les frais de scolarité au palier postsecondaire, le gouvernement fera en sorte que tous les élèves qualifiés puissent faire des études postsecondaires.

La bourse du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario, introduite en 2012, aide à diminuer les droits de scolarité associés aux études postsecondaires pour les familles ontariennes à revenu modeste ou moyen. La subvention est indexée en fonction de l'augmentation des frais de scolarité.

En 2014-2015, les étudiants admissibles inscrits à un programme universitaire ou collégial menant à un grade ont économisé 1 780 \$ en droits de scolarité, et ceux inscrits à un programme de diplôme ou de certificat collégial, 820 \$. Durant

l'année scolaire 2013-2014, près de 230 000 étudiants collégiaux et universitaires ont vu leurs frais de scolarité réduits de 30 %.

D'autres améliorations ont été apportées à l'aide financière aux étudiants en 2014-2015 :

- Prolongement de la période d'admissibilité au Programme d'aide de 100 % pour les frais de scolarité et à la Subvention ontarienne aux pupilles de la Couronne pour l'accès aux études, qui dure désormais six ans, pour les étudiants ayant une invalidité permanente, afin qu'elle corresponde au Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario.
- Partenariats avec 31 établissements participants (11 collèges et 20 universités) pour offrir le Programme d'aide de 100 % pour les frais de scolarité des jeunes quittant la prise en charge.
- Lancement du Programme de régularisation des prêts ontariens d'études en janvier 2015, une nouvelle initiative qui permet aux emprunteurs qui ont interrompu le remboursement de leurs prêts ontariens d'études de redresser leur situation.

Voici les points saillants du programme d'aide financière aux étudiants de l'Ontario :

- En 2013-2014, l'Ontario a octroyé environ 1,3 milliard de dollars sous forme de bourses et de prêts, ce qui comprend le Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité.
- Le gouvernement a dépensé environ 400 millions de dollars pour des subventions et bourses immédiates afin d'améliorer l'accès aux études postsecondaires.
- Plus de 380 000 étudiants (plus de la moitié de tous les étudiants à temps plein) ont reçu une aide financière en 2013-2014, notamment des bourses dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario.
- Les sommes injectées dans l'aide financière aux étudiants au cours des 12 dernières années ont fait bondir de plus du double le nombre d'étudiants admissibles à cette aide, tandis que l'effectif a augmenté de 38 %.
- La Garantie d'accès aux études de l'Ontario permet aux étudiants admissibles dans le besoin d'avoir accès à des ressources pour payer les frais de scolarité, les livres et les frais obligatoires. L'aide financière de cette garantie est donnée automatiquement aux étudiants admissibles sans qu'ils aient à présenter une autre demande.
- Aucun intérêt ne s'accumule et aucun paiement n'est exigible sur la portion ontarienne de tous les prêts d'études du RAFEO pendant les études et les six premiers mois suivant l'obtention du diplôme, ou une année complète pour les étudiants qui œuvrent dans le secteur à but non lucratif, démarrent

leur propre entreprise ou font du bénévolat pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015.

- Les emprunteurs qui éprouvent des difficultés à rembourser leurs prêts étudiants peuvent faire une demande au Programme d'aide au remboursement. Les participants de ce programme ne sont pas tenus de faire des versements dépassant 20 % de leur revenu familial. De plus, la dette est annulée après 15 ans, ou 10 pour les étudiants qui ont une invalidité permanente.

Soutien à la santé mentale

L'Ontario investit 27 millions de dollars sur trois ans pour offrir de nouveaux services et ressources en santé mentale aux étudiants de niveau postsecondaire. Ce financement ira entre autres à 12 nouveaux projets du Fonds d'innovation en santé mentale annoncés en janvier 2015. Ces projets visent la santé mentale des étudiants autochtones, la dépendance et les problèmes de santé mentale des étudiants qui arrivent de l'école secondaire.

Au total, l'Ontario appuie 32 projets dans les collèges et universités qui amélioreront l'accès à des services en santé mentale de grande qualité et aideront à déceler des problèmes de santé mentale et à mettre les étudiants plus rapidement en contact avec divers services de soutien.

L'Ontario continue aussi de soutenir Allo J'écoute, un service bilingue offert dans toute la province, 24 heures sur 24, tous les jours de l'année. La ligne aide environ 1 000 étudiants par mois. Ce service est offert par le truchement de Jeunesse, J'écoute, ConnexOntario, 211Ontario et du Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents, avec la participation d'établissements d'enseignement postsecondaire. En date du 31 mars 2015, Good2Talk/Allo J'écoute avait répondu à 23 335 appels (58 % d'étudiants universitaires et 21 % de collégiens).

Amélioration de l'accès aux études postsecondaires en français

L'Ontario a majoré le financement de l'éducation postsecondaire en français de plus de 75 % depuis 2003-2004. Il y a eu, entre autres, des investissements continus dans la région du grand Toronto pour aider les universités et les collèges à élargir leur offre de programmes et de services en français, dont un investissement de 5 millions de dollars en 2014-2015.

En 2015, le gouvernement a aussi réaffirmé son engagement à maintenir l'accès à l'éducation et à la formation en agriculture dans l'Est de l'Ontario.

Soutien aux étudiants autochtones

Le gouvernement s'est engagé à fournir une éducation accessible et de grande qualité à tous les apprenants autochtones. Le gouvernement a publié le *Cadre*

d'élaboration des politiques en matière d'éducation postsecondaire et de formation des Autochtones en 2011, un plan pour réduire l'écart sur le plan du niveau de scolarité chez les apprenants autochtones et améliorer l'expérience d'apprentissage des étudiants autochtones.

En 2014-2015, l'Ontario a continué d'injecter des fonds pour soutenir les objectifs de ce cadre, dont 30,5 millions de dollars en 2014-2015 dans le Financement de l'éducation postsecondaire pour les apprenants autochtones.

En 2014-2015, les 24 collèges, les 20 universités et les neuf établissements autochtones d'éducation et de formation postsecondaires, ainsi que des organismes communautaires autochtones, des agences de formation par l'apprentissage et l'École de médecine du Nord de l'Ontario, ont reçu des fonds pour les aider à réaliser des projets qui s'harmonisent aux objectifs définis dans le Cadre.

En 2013-2014 :

- un total de 1 203 apprenants autochtones ayant des besoins financiers ont reçu des bourses;
- environ 16 036 apprenants autochtones ont fréquenté les collèges et les universités de l'Ontario, une hausse de 9 % par rapport à 2009-2010;
- environ 1 000 apprenants ont fréquenté les établissements autochtones d'éducation et de formation postsecondaires.

Amélioration de l'accès et des possibilités pour les groupes sous-représentés de l'Ontario

L'Ontario continue d'appuyer 21 équipes pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne, qui aident les jeunes à risque à terminer leur secondaire et à accéder aux études et à la formation postsecondaires et au marché du travail.

Depuis 2013-2014, le gouvernement a augmenté l'aide financière pour les pupilles de la Couronne et les jeunes qui quittent la prise en charge d'une société d'aide à l'enfance, et ce, en s'associant à toutes les universités ontariennes et à 10 collèges pour couvrir la totalité de leurs frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 6 000 \$ par année. La Subvention pour frais d'apprentissage et de subsistance de 500 \$ par mois est maintenant offerte aux jeunes de 21 à 24 ans inscrits à un programme à temps plein admissible au RAFO.

L'Ontario donne également 9,5 millions de dollars par année pour soutenir Passeport pour ma réussite. Ce programme aide les jeunes issus de communautés défavorisées sur le plan économique à demeurer à l'école secondaire, à décrocher leur diplôme et à accéder à l'éducation postsecondaire.

En 2013-2014, l'Ontario a aussi lancé deux nouveaux projets pilotes et un site Web pour aider les étudiants qui ont un trouble du spectre autistique (TSA) à choisir un programme d'études postsecondaires, à faire leur demande et à obtenir leur diplôme. Le site Web permet aux étudiants ayant un TSA ou un autre handicap de trouver des renseignements pour les aider dans leur transition vers le collège ou l'université. Les conseils scolaires locaux collaborent aux projets pilotes pour mettre au point des outils et des ressources utiles pour aider les étudiants ayant un TSA à faire la transition de l'école secondaire vers l'éducation postsecondaire. Les projets peuvent comprendre des activités comme un programme d'orientation donné en été sur le campus et dans les résidences, des ateliers pour les étudiants et leurs parents et un programme enseignant comment gérer son temps, ses responsabilités et ses études. Le personnel enseignant recevra aussi de nouveaux outils, des fiches-conseils et des stratégies d'enseignement.

Places dans les programmes d'études supérieures

Le gouvernement ajoutera environ 2 200 places dans les programmes d'études supérieures durant la période de l'entente de mandat stratégique (jusqu'à l'année scolaire 2016-2017 inclusivement). Des places supplémentaires seront créées lors de discussions sur l'entente de mandat stratégique, pour garantir un lien solide avec le cadre stratégique pour la différenciation.

Collèges professionnels privés

Les réformes des collèges privés d'enseignement professionnel améliorent la protection des étudiants et la surveillance de ce secteur. En juillet 2013, le ministère a commencé à recueillir les données nécessaires pour calculer et publier des indicateurs de rendement pour les programmes de formation professionnelle offerts par les collèges privés d'enseignement professionnel approuvés par le RAFO. À l'automne 2016, cette initiative sera étendue à tous les collèges privés d'enseignement professionnel de l'Ontario. Les indicateurs de rendement aideront les étudiants à prendre des décisions éclairées et amélioreront la qualité et la responsabilisation du secteur. Le ministère offre des mesures incitatives pour améliorer les résultats des étudiants en resserrant les critères d'admissibilité au RAFO. De plus, l'admissibilité à la bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario a été étendue aux étudiants des collèges privés d'enseignement professionnel en janvier 2014.

En février 2015, le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel a publié un avis de suspension et d'intention de révoquer l'inscription d'Everest Colleges Canada Inc., l'un des plus gros collèges privés d'enseignement professionnel de la province. Puis, en mars 2015, l'Ontario a annoncé qu'il fournirait jusqu'à 7,6 millions de dollars pour aider les étudiants touchés par la fermeture de ce collège.

En 2016, l'Ontario révisera la *Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel* et les règlements pris en application de cette loi.

Indicateurs de rendement

Afin de mieux renseigner les étudiants sur leurs futures possibilités professionnelles et d'améliorer la responsabilisation, le gouvernement continue d'exiger que les établissements d'enseignement postsecondaire assurent un meilleur suivi du parcours des étudiants au fil des ans et déclarent le pourcentage de diplômés qui réussissent dans la carrière de leur choix. Par exemple, en 2013-2014, le ministère a publié des renseignements plus détaillés sur le taux d'emploi et le salaire moyen des diplômés universitaires, ainsi que sur le lien entre leur emploi et leur domaine d'études. Le ministère publiera aussi les indicateurs pour les collèges privés d'enseignement professionnel pour la première fois en 2015-2016.

Prix

Chaque année, l'Ontario remet des prix pour souligner la contribution de diplômés, de chercheurs ou de leaders exceptionnels.

Les prix du premier ministre reconnaissent les contributions à l'essor social et économique de la province et du monde entier. Voici les lauréats du Prix de la première ministre en 2014 :

- Personne récemment diplômée : Candice Ekonomakos, Collège Humber
- Personne récemment diplômée : Chef Georjann Morriseau, Collège Confederation
- Technologie : James Forbes, Collège Sheridan
- Création et conception : Tibor Madjar, Collège Sheridan
- Sciences de la santé : Capitaine Rebecca Patterson, Collège Niagara
- Affaires : Peter van Stralen, Collège Humber
- Services communautaires : Jessica Lynn Whitbread, Collège George Brown

Howard Rundle, président émérite du Collège Fanshawe, a aussi été reconnu en 2014 par le Prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations annuel du ministre de la Formation et des Collèges et Universités pour ses contributions exceptionnelles au système collégial ontarien.

Chaque année, le Prix Polanyi est remis à cinq chercheurs en début de carrière qui font de la recherche postdoctorale dans une université ontarienne. Les récipiendaires du Prix Polanyi représentent la prochaine génération d'innovateurs, qui deviendront les moteurs du développement économique, de la réussite commerciale et du progrès social.

Les lauréats de 2014 sont :

- William Bennett, Université de Waterloo, chimie
- Rahul Deb, Université de Toronto, science économique
- Andrea Charise, Université de Toronto, littérature
- Eduardo Martin-Martinez, Université de Waterloo, physique
- Jennifer Brunet, Université d'Ottawa, physiologie/médecine

Emploi et formation

Dans le domaine de l'emploi et de la formation, le ministère élabore des orientations stratégiques en matière de services d'emploi, d'apprentissage, de programmes et d'information liés au marché du travail et de compétences de base. Il gère et finance les services et les programmes provinciaux de formation professionnelle et de préparation à l'emploi, notamment en matière d'alphabétisation et de formation de base des adultes, et entreprend des activités de recherche et de planification liées au marché du travail. Le ministère travaille aussi avec l'Ordre des métiers de l'Ontario pour établir les paramètres de sa gouvernance dans le secteur de l'apprentissage et de la formation professionnelle et il administre directement plusieurs programmes de soutien aux apprentis, aux employeurs et aux formateurs.

Dans le document Perspectives économiques et revue financière de l'automne 2014, l'Ontario a annoncé son intention d'élaborer une stratégie complète en matière d'information sur le marché du travail pour améliorer l'accès à l'information de haute qualité, et ainsi aider le gouvernement, les établissements, les étudiants et les employeurs à prendre des décisions éclairées sur l'éducation, la formation et l'embauche.

En 2014-2015, le ministère a investi près de 1,2 million de dollars pour étendre la plateforme de réseautage en matière de carrière de l'Université Ryerson, Magnet, à 15 collèges et universités de l'Ontario pour aider les entreprises à offrir aux étudiants et aux diplômés qualifiés des emplois dans leur domaine. Le ministère a aussi modernisé sa publication électronique Emploi-avenir Ontario avec un nouveau format web interactif, qui permet aux utilisateurs de trouver facilement de l'information sur environ 200 emplois.

Accroître la main-d'œuvre qualifiée de l'Ontario

La main-d'œuvre qualifiée est l'un des plus grands avantages de l'Ontario. Par le truchement des programmes d'emploi, d'apprentissage, d'alphabétisation et du marché du travail d'Emploi Ontario, la province continue d'investir dans sa population pour l'aider à être concurrentielle au niveau international et à répondre aux besoins d'une économie qui évolue rapidement.

L'Ontario fait des progrès en vue d'intégrer l'ensemble des services d'emploi et de formation gouvernementaux à Emploi Ontario, ce qui lui permettra d'obtenir des

résultats là où les besoins sont les plus grands. Il y aura plusieurs avantages pour les particuliers et les employeurs, par exemple un meilleur aiguillage et des évaluations améliorées pour les chercheurs d'emploi, de meilleures connexions aux services comme l'aide sociale ou la formation relais et des programmes de formation personnalisés en milieu de travail adaptés aux besoins de l'industrie.

Dans le budget de 2014, le gouvernement a confirmé son engagement à intégrer l'ensemble des programmes et services d'emploi et de formation gouvernementaux à Emploi Ontario. Cela permettra d'offrir aux particuliers et aux employeurs un meilleur accès aux services qui répondent à leurs besoins – qu'il s'agisse de formation pour accroître les compétences, d'occasions d'acquérir de l'expérience professionnelle ou de stratégies et d'outils pour recruter des gens compétents à l'échelle locale.

La province est déterminée à mettre en place des initiatives d'intégration des services d'emploi et de formation pour moderniser et transformer le système. Elle étudie les options concrètes suivantes :

- Mettre en place un cadre d'évaluation commun, au moyen d'une « approche fondée sur la distance du marché du travail », pour garantir que les personnes qui cherchent un programme de formation ou un emploi obtiennent le soutien dont elles ont besoin pour accéder aux bons services.
- Établir un nouveau Centre ontarien pour l'innovation en matière de ressources humaines qui stimulera l'innovation et favorisera la prestation de services fondés sur des données probantes partout dans la province.
- Mettre sur pied un projet pilote de conseils locaux de planification en matière d'emploi pour soutenir l'engagement stratégique d'employeurs et d'autres acteurs du milieu dans la planification de la main-d'œuvre locale et pour fournir plus de renseignements sur le marché du travail local et en améliorer la qualité, l'analyse et l'application.
- Concevoir une stratégie pour faciliter l'accès à des renseignements de qualité sur le marché du travail et aider les personnes à la recherche d'un emploi à prendre des décisions éclairées quant à leurs études, à leur formation et à leur carrière.
- Trouver comment mieux soutenir l'emploi des jeunes après la fin du Fonds d'aide à l'emploi pour les jeunes.

Emploi Ontario

Emploi Ontario investit dans l'infrastructure, les crédits d'impôts pour les employeurs, les prêts, les programmes d'emploi et de formation et les services aux Ontariens. Dans les dernières années, il a créé un service à guichet unique qui permet d'accéder à une gamme complète de programmes d'emploi et de formation pour aider les gens à trouver et à conserver un emploi.

Des investissements de plus d'un milliard de dollars en 2014-2015 dans le cadre d'Emploi Ontario ont aidé les Ontariens à accéder à un vaste éventail de services d'emploi et de formation.

En 2014-2015, Emploi Ontario est venu en aide, grâce à un éventail de services d'emploi, à environ un million d'Ontariens au chômage ou en recherche d'emploi, notamment :

- des chercheurs d'emploi, comme des travailleurs licenciés, qui ont profité des programmes de formation professionnelle et d'autres services d'emploi et de planification de carrière;
- des travailleurs, des apprentis, des nouveaux arrivants et des jeunes qui ont accédé à l'apprentissage permanent;
- plus de 150 000 employeurs, qui ont utilisé le réseau pour trouver des travailleurs possédant les compétences qu'ils recherchent.

De plus, en janvier 2015, un outil de clavardage a été lancé sur la section d'Emploi Ontario du site Web du ministère pour que les personnes à la recherche d'un emploi, les employeurs et les autres individus puissent discuter en temps réel des programmes et services de formation avec des employés de l'InfoCentre Emploi Ontario.

En 2014-2015, les principaux programmes d'Emploi Ontario ont aidé :

- plus de 26 000 Ontariens à s'inscrire à titre d'apprenti dans des métiers spécialisés;
- plus de 123 000 étudiants à trouver un emploi d'été et à accéder à des services grâce au programme Emplois d'été Ontario;
- plus de 43 000 apprenants grâce au Programme d'alphabétisation et de formation de base;
- plus de 676 000 Ontariens à chercher un emploi à l'aide des Services d'emploi;
- plus de 9 000 Ontariens grâce au financement Deuxième carrière;
- plus de 21 000 travailleurs mis à pied à planifier leur retour sur le marché de l'emploi avec l'aide des Services de formation pour un réemploi rapide.

L'entente sur le Fonds canadien pour l'emploi, signée par le gouvernement de l'Ontario et le Canada en mars 2014, est une source de financement pour les initiatives de formation par les employeurs comme la Subvention Canada-Ontario pour l'emploi (SCOE). Ce nouveau programme accepte les candidatures d'employeurs depuis septembre 2014.

Reconnaissant qu'il n'existe pas une approche universelle aux besoins en matière de formation et de compétences du marché du travail, le ministère a lancé un processus de déclaration d'intérêt en septembre 2014 pour deux nouveaux

programmes pilotes de formation dans le cadre de la SCOE : le volet Perfectionnement professionnel et le volet Formation sur mesure.

- Le projet pilote du volet Perfectionnement professionnel soutiendra la formation professionnelle propre au secteur en finançant des partenariats entre des employeurs et des établissements d'enseignement postsecondaire pour élaborer des formations intégrées et adaptées au secteur sur les compétences essentielles et spécialisées.
- Le projet pilote du volet Formation sur mesure soutiendra la formation professionnelle propre à l'entreprise, en reconnaissance du besoin pour les employeurs de concevoir leurs propres programmes.

De plus, l'Ontario a travaillé avec le gouvernement du Canada pour garantir que la nouvelle entente continuerait de venir en aide aux Ontariens qui sont plus loin du marché du travail, comme les immigrants, les bénéficiaires de l'aide sociale, les personnes handicapées, les travailleurs âgés, les Autochtones et les jeunes, qui sont tous des priorités des programmes d'Emploi Ontario.

La nouvelle Subvention Canada-Ontario pour l'emploi a été introduite en 2014-2015 pour encourager plus d'employeurs à aider leurs employés, nouveaux ou actuels, à acquérir les compétences nécessaires pour occuper les postes libres et bien accomplir leur travail. Elle a permis à plus de 9 000 travailleurs ontariens de recevoir une formation.

Stratégie d'emploi pour les jeunes

Reconnaissant la nécessité de se pencher sur la question du chômage chez les jeunes, le gouvernement avait annoncé dans le budget de 2013 la mise en place d'une stratégie d'emploi pour les jeunes complète, qui allait être accompagnée de 295 millions de dollars en financement sur deux ans pour venir en aide à 30 000 jeunes. Cette stratégie comprenait un investissement de 195 millions de dollars dans le Fonds ontarien d'aide à l'emploi pour les jeunes, lancé en septembre 2013 et offert par l'entremise du réseau des Services d'emploi d'Emploi Ontario.

En 2014-2015, le Fonds a dépassé son objectif sur deux ans d'offrir 25 000 stages à de jeunes Ontariens, et 85 % des participants ont conservé leur emploi ou en ont trouvé un autre.

En 2014, le gouvernement a prolongé le Fonds d'aide à l'emploi pour les jeunes pour qu'il continue d'aider des clients jusqu'en septembre 2015.

En tout, le gouvernement de l'Ontario offre plus de 30 programmes d'emploi pour les jeunes, y compris trois autres fonds de la Stratégie d'emploi pour les jeunes et des programmes d'emploi d'été, comme le Service d'emplois d'été du ministère.

Services d'emploi

Les Services d'emploi offrent un modèle de prestation de services à guichet unique pour mieux répondre aux besoins des personnes à la recherche d'un emploi, des employeurs et des communautés de la province. La prestation des services est assurée par un réseau de 171 fournisseurs de services exploitant plus de 320 points de service.

Deuxième carrière

En réponse au ralentissement économique mondial, le gouvernement de l'Ontario a créé le programme Deuxième carrière en 2008 pour aider les personnes sans emploi ou licenciées à suivre une formation menant à une nouvelle carrière. Le programme offre à ces personnes jusqu'à 28 000 \$ en soutien pour les frais de scolarité, les livres, le transport et d'autres dépenses liées à la formation pour les encourager à en suivre une. Ce n'est qu'un des nombreux programmes offerts par le réseau intégré d'emploi et de formation d'Emploi Ontario. Il a aidé plus de 85 000 Ontariens à suivre une formation depuis son lancement.

Selon un sondage, 80 % des étudiants du programme Deuxième carrière ont trouvé un emploi dans l'année suivant l'obtention de leur diplôme, et plus de 95 % de tous les clients ont déclaré que la formation professionnelle reçue les a aidés à décrocher un emploi.

Alphabétisation et formation de base

Des compétences solides en littératie peuvent entraîner de meilleurs salaires, un taux de chômage plus bas et une plus grande indépendance pour la population ontarienne.

Le gouvernement investit dans les connaissances et les compétences des Ontariens afin de veiller à ce que ces derniers disposent d'un maximum d'occasions de réussir. Le Programme d'alphabétisation et de formation de base s'inscrit dans la priorité pluriannuelle du gouvernement d'améliorer le talent et les compétences des Ontariens.

Le programme est offert par plus de 200 organismes dans 300 endroits de la province, dont des collèges, des conseils scolaires et des organismes communautaires.

Le Programme d'alphabétisation et de formation de base est venu en aide à plus de 43 000 apprenants en 2014-2015. À la fin du programme, 70 % des participants poursuivent leurs études ou dénichent un emploi.

Formation en apprentissage et formation professionnelle

La formation en apprentissage est une composante clé pour créer la main-d'œuvre instruite et hautement qualifiée dont l'Ontario a besoin pour faire face à la

concurrence actuelle et future. Le gouvernement de l'Ontario a investi environ 164,5 millions de dollars dans son système d'apprentissage en 2014-2015, dans le cadre de plusieurs programmes qui offrent du soutien aux apprentis et aux employeurs, de l'aide pour la modernisation et l'achat d'équipement et des prêts pour les outils et l'équipement des apprentis.

La province reconnaît aussi l'importance d'aider les apprentis à terminer leur programme et à obtenir leur accréditation. Voici quelques mesures de soutien et d'incitation en place :

- une prime pour l'apprenti qui termine sa formation avec succès et pour son employeur;
- la possibilité pour les apprentis d'effectuer la majorité de leur formation en classe s'il n'y a pas de stages disponibles;
- cours de préparation aux examens pour aider les apprentis à se préparer aux examens d'accréditation;
- un soutien du revenu pour aider les apprentis à payer les coûts liés à leurs études.

L'Ontario a élargi le système d'apprentissage de façon importante. Voici quelques-uns des résultats de ces efforts :

- Le nombre de nouvelles inscriptions annuelles aux programmes de formation en apprentissage est passé de 17 000 en 2002-2003 à plus de 26 500 en 2014-2015.
- En moyenne, 10 400 nouveaux certificats d'apprentissage ont été attribués annuellement au cours des quatre dernières années.
- Actuellement, 24 collèges et 44 centres financés par des syndicats ou des employeurs offrent de la formation pour plus 150 métiers dans quatre secteurs.

Dans le cadre de l'évaluation continue des programmes de soutien aux entreprises, le gouvernement continue d'évaluer l'efficacité et l'efficacité du crédit d'impôt pour la formation en apprentissage qui sert à améliorer le taux d'achèvement dans les programmes d'apprentissage admissibles.

L'Ordre des métiers de l'Ontario est un organisme de réglementation dirigé par l'industrie qui est en activité depuis avril 2013. En consultant et en mobilisant ses membres, ainsi qu'en réalisant des examens des ratios et du classement des métiers, l'Ordre continue de faire preuve de leadership dans le secteur des métiers et de l'apprentissage, et concilie les besoins des employeurs, des employés, de l'économie et du public.

En protégeant les normes de formation et la qualité du travail, l'Ordre des métiers aide les travailleurs qualifiés à suivre la cadence des changements et s'assure que le public bénéficie d'un travail de grande qualité. Le programme de l'Ordre

visant l'application de la loi en milieu de travail protège les travailleurs qualifiés certifiés et les apprentis de la concurrence déloyale.

En octobre 2014, le gouvernement a demandé à Tony Dean, ancien secrétaire du Conseil des ministres et chef de la fonction publique de l'Ontario, d'évaluer les principaux éléments du système de métiers spécialisés de l'Ontario qui sont sous la responsabilité de l'Ordre des métiers de l'Ontario. Cet examen sera terminé en octobre 2015.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2014-2015

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2014-2015 (M\$)*	
Fonctionnement	7 349,9
Immobilisations	391,8
Effectif** (au 31 mars 2015)	1 136,8

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2015.

** Postes équivalents à temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.